



# Forum Africain pour la Gouvernance de l'Internet FGI-Af

## Cahier de Charges pour abriter le 8ème Forum de la Gouvernance de l'Internet en Afrique (FGI-Af 2019)

### 1. Historique

#### 1.1 Le Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI)

Le Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI) est une plate-forme pour un dialogue multi-acteurs sur les questions actuelles et celles émergentes de politique sur les écosystèmes de gouvernance de l'Internet. L'Assemblée Générale des Nations Unies a approuvé le 16 décembre 2015, la prorogation du mandat du FGI pour dix années. Le FGI vise à favoriser la durabilité, la robustesse, la sécurité, la stabilité et le développement de l'Internet, par conséquent facilitant le développement de contenu et l'accès à l'information et aux connaissances. La contribution de l'Afrique au Sommet mondial sur la Société de l'Information (SMSI) a conduit à la création du Forum de la Gouvernance de l'Internet en Afrique (FGI-Af) en septembre 2011.

#### 1.2 Le Forum de la Gouvernance de l'Internet en Afrique (FGI-Af)

Des initiatives régionales sur le Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI) existent présentement dans toutes les cinq régions africaines. Afin de mettre ensemble les initiatives nationales et régionales pour promouvoir les questions liées à la gouvernance de l'Internet sur le continent, il y avait un fort besoin de création d'un Forum sur la gouvernance de l'Internet en Afrique (FGI-Af). En conséquence, le FGI-Af fut convoqué par les FGI régionaux en coopération avec la Commission de l'Union africaine (UA) et la Commission Economique de l'ONU pour l'Afrique (CEA) lors du 6ème FGI à Nairobi, Kenya. Le FGI-Af a été formellement inauguré le 30 septembre 2011.

#### 1.3 Les événements antérieurs du forum africain sur la gouvernance de l'Internet

Suite à une demande de manifestation d'intérêts lancée par le secrétariat du FGI-Af, les différentes sessions du forum africain ont été organisées avec succès :

- En Egypte, du 2-4 octobre 2012 ;
- Au Kenya, du 24-26 octobre 2013 ;
- Au Nigeria, du 10 au 12 juillet 2014 ;
- En Ethiopie, du 6 au 8 septembre 2015 ;
- En Afrique du Sud, du 16 au 18 octobre 2016 ;
- En Egypte, du 4 au 6 décembre 2017 ; et
- Au Soudan, du 4 au 6 novembre 2018.

Le 8ème forum africain devrait être organisé approximativement entre fin-juin et fin octobre 2019 dans un État membre. Le FGI –Af est généralement organisé au plus tard un mois avant la tenue du FGI global.

Dans ce contexte, le secrétariat tient à faciliter la sélection du pays hôte du FGI-Af et invite les pays à soumettre des manifestations d'intérêt au secrétariat du FGI-Af selon les directives ci-dessous.

## **2. Le FGI-Af**

Le secrétariat du FGI-Af est abrité par la Commission de l'UA à son siège d'Addis-Abeba, en Ethiopie. Le site web du forum est : <http://afigf.africa/>.

### **2.1 Les principaux objectifs du Forum sur la gouvernance de l'Internet en Afrique**

Le FGI-Af vise à être une plate-forme pour une discussion inclusive multilatérale, multi-parties prenantes et multilingue sur les questions pertinentes à l'Internet en Afrique en général et les questions de gouvernance en particuliers. Les objectifs spécifiques sont :

- Accroître la sensibilisation et le renforcement des capacités sur la gouvernance de l'Internet pour les utilisateurs africains pour que toutes les parties prenantes soient bien préparées pour la contribution et l'interaction.
- Promouvoir l'accès à l'information et au savoir.
- Promouvoir la transformation numérique de l'Afrique.
- Promouvoir le développement de contenu et l'utilisation des langues africaines dans le cyber espace.
- Promouvoir l'utilisation des TIC et Internet dans le développement socio-économique du continent.
- Veiller à ce que les préoccupations de l'Afrique soient prises en compte dans le processus du FGI.
- Mettre en place un processus africain coordonné pour traiter des questions de gouvernance de l'Internet sur le continent.
- Renforcer le modèle de dialogue entre des acteurs multiples pour la gouvernance de l'Internet en Afrique à travers des forums régionaux et nationaux.
- Assurer une représentation multi-partie prenante de toutes les régions du continent.
- Faire en sorte que tous les pays prennent part aux processus régionaux et lancent / renforcent leurs processus nationaux.
- Faciliter les échanges et les interactions nationales et régionales entre les pays et les régions du continent.
- Faciliter la participation des acteurs africains au FGI-Af et autres forums de la gouvernance de l'Internet régionaux et nationaux appropriés.

### **2.2 Le MAG du FGI-Af**

La Charte africaine du FGI-Af a été adoptée en 2017 à Sharm El Sheikh, Egypte. Cette charte a mis en place un Groupe consultatif multipartite (MAG) du Forum africain sur la gouvernance de l'internet (AfIGF-MAG) composé de 10 membres, qui débiteront leurs activités en 2019.

### **3. Manifestations d'intérêt pour abriter le 8ème Forum sur la gouvernance de l'Internet en Afrique (FGI-Af 2019)**

#### **3.1 Eligibilité et critères pour la soumission des manifestations d'intérêt**

- a. Doit être un pays africain.
- b. Le point focal doit être un ministère en charge des Communications et des Technologies de l'Information et de la Communication.
- c. Doit avoir un processus national du FGI en place, où participent toutes les parties prenantes.
- d. Le pays doit offrir un hébergement gratuit (chambre et petit déjeuner) dans un hôtel d'au moins 4 étoiles reconnues pour un minimum de soixante-quinze (75) participants internationaux et le secrétariat du FGI-Af.
- e. Le pays hôte doit offrir de l'eau, 2 pauses café et un repas par jour à tous les participants au cours des événements préparatoires et pendant la conférence.
- f. Le pays hôte doit faciliter les visas d'entrée pour tous les participants, y compris des visas à l'arrivée pour ceux qui n'ont pas pu avoir leur visa au départ. Il doit fournir gratuitement des services de protocole et de transport local de l'aéroport aux hôtels et des hôtels vers le lieu de la conférence.
- g. Le pays hôte doit offrir, gratuitement des facilités et salles de réunion pour les événements préparatoires et la conférence principale.
- h. Le pays hôte doit fournir, gratuitement les interprètes ainsi que l'interprétation du français à l'anglais et de l'anglais vers le français. Le pays hôte peut fournir l'interprétation vers toute autre langue s'il le désire.
- i. Le pays hôte doit fournir, à ses propres frais, un accès à l'Internet haut débit au centre de conférence et à l'hôtel ou aux hôtels qui sont choisis pour accueillir les participants internationaux.
- j. Le pays hôte doit pourvoir gratuitement l'accès à la participation à distance pour les acteurs ne pouvant pas voyager.
- k. Le pays hôte doit promouvoir, à ses propres frais, l'événement à travers les médias traditionnels et modernes.
- l. Le pays hôte doit s'assurer que l'accès à la conférence est gratuit et ouvert à toutes les parties prenantes.

#### **3.2 Soumission de l'offre (manifestation d'intérêt)**

La soumission des offres devra être envoyée à M. Moctar Yedaly, Chef de la Division, Société de l'Information de la Commission de l'Union Africaine à travers l'adresse e-mail suivante: [YedalyM@africa-union.org](mailto:YedalyM@africa-union.org). Une fois qu'un pays est présélectionné, un accord devra être signé entre le ministère en charge de l'organisation de l'événement et la Commission de l'Union Africaine.

#### **3.3 Dates pour l'organisation du 8ème FGI-Af en 2019**

Le huitième FGI-Af aura lieu pour une durée de trois jours, incluant les événements pré-conférences, entre fin juin et fin octobre 2019. La conférence est généralement organisée au plus tard un mois avant le FGI global qui se tiendra cette année du 25 au 29 novembre 2019 à Berlin, Allemagne. Les dates exactes seront déterminées

conjointement par l'Union Africaine et le gouvernement hôte et seront communiquées à temps aux parties prenantes.

### **3.4 Date limite de soumission des offres**

La soumission des offres doit être reçue par le secrétariat FGI-Af au plus tard le 31 mars 2019.

Pour de plus amples informations et pour toutes questions, prière de contacter le secrétariat du FGI-Af à l'adresse e-mail suivante : africanigf@gmail.com avec ampliation à : suliemana@africa-union.org.

### **3.5 Annonce du dépouillement des offres**

Après des consultations étroites avec le pays hôte, le secrétariat annoncera les dates du FGI-Af 2019 dès qu'un accord sera signé entre l'Union Africaine et le pays hôte.